

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit, le douze février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février 2018, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER
Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET
Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO Nadège VERON - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD Joseph GAULTIER - Nicolas CRIAUD
Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU Hélène CHALLIER
Hervé NAËL - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Étaient excusées : Gwénaëlle MORVAN donne pouvoir à Stéphanie PHAN THANH - Emmanuelle SOALHAT donne pouvoir à Hélène CHALLIER - Valérie DUVERT -

Secrétaire de Séance : Joëlle URVOIS

Madame le Maire demande à Joëlle URVOIS, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Anne-Gaëlle RÉVAULT souhaite revenir brièvement sur un élément du précédent conseil municipal. Le sujet traité est un détail mais la façon avec laquelle il a été traité la dérange. En effet, le lendemain du conseil municipal, elle a demandé aux services de la mairie comment bénéficier de la carte de photocopies pour les associations. Il s'avère que les différentes personnes n'étaient pas informées et, après renseignements pris, elles ont répondu que cela n'était pas possible puisqu'il fallait créer des codes d'accès pour les associations. Elle ne comprend donc pas comment certaines associations en bénéficient déjà comme cela a été dit au conseil municipal ? Elle a été surprise que Madame le Maire ait affirmé que le système était mis en place, laissant croire qu'elle posait une question déplacée.

Elle espère qu'en tant qu'élue à la commission vie associative elle sera informée de la mise en place de ce système et que toutes les associations seront informées de la procédure à suivre pour en bénéficier.

Hervé SABAROTS précise que des photocopies ont été faites pour les associations qui en ont fait la demande. Pour l'instant le code ne fonctionne pas mais sera opérationnel très prochainement.

Madame le Maire précise que le principe est que les associations aient accès au photocopieur, et ce qu'elle a dit cela l'a été en toute bonne foi.

Puis Madame le Maire conserve la parole pour rapporter la première délibération et indique le passage de la feuille proposant à chaque élu de se positionner sur une possible dématérialisation des envois des dossiers du Conseil Municipal.

Madame la Maire parle d'un budget de second souffle. Les trois premières années ont été budgétairement parlant très complexes. Cela bouscule le modèle que l'on avait envisagé. Il faut

reprendre une politique d'investissement ambitieuse. Aujourd'hui nous allons utiliser des leviers que jusqu'à présent nous nous étions refusés à utiliser.

1 – Budget Principal - Débat d'orientations budgétaires 2018

Thierry DE LORGERIL précise que le débat d'orientation budgétaire (DOB) a déjà été présenté lors de la Commission des Finances en date du 2 février 2018. C'est un débat et pas un vote. Thierry DE LORGERIL commente le diaporama présenté en séance. C'est une décision difficile à prendre que d'augmenter les trois taxes des ménages de 3 % en 2018. On note 6 millions de pertes financières pour notre commune sur le municipale liées principalement à la baisse de la DGF, aux transferts de charges opérés par l'Etat. Ce qui est également envisagé par la Loi de Finances de 2018 est une réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022 (notre collectivité s'est déjà engagée sur cette voie). Par ailleurs la Loi de Finances pour 2018 prévoit une règle d'or en matière d'endettement qui fait que pour une collectivité comme Guérande (ville de plus de 10.000 habitants mais moins de 50.000), nous devrions avoir un endettement à ratio de solvabilité de 11 à 13. L'Etat impose aux collectivités territoriales ce que lui-même ne s'impose pas. Ce qui résulte de la Loi de Finances pour 2018 c'est la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'horizon 2020 (1/3 en 2018, 2/3 en 2019 et 100% en 2020). L'Etat doit donc compenser pour les collectivités à due concurrence du montant que la collectivité aurait dû percevoir (pas d'engagement pris par l'Etat à ce jour). Le deuxième sujet important est le retrait des cotisations maladie et chômage, en contrepartie d'une hausse de la CSG (compensée par une indemnité compensatrice – là aussi en attente des modalités pratiques de l'Etat).

Les objectifs de la Municipalité sont les suivants : définir un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et réaliste qui correspond aux besoins de notre collectivité tout en répondant aux attentes de nos concitoyens. Le deuxième objectif est de parvenir à un endettement de l'ordre de 25 millions d'euros d'ici la fin du municipale. Il était prévu à hauteur de 21 millions à l'origine mais revu à la hausse grâce à la capacité d'autofinancement mais aussi car la Municipalité prévoit des investissements structurants comme le très attendu groupe scolaire de la Maisonneuve, de plus de 8 millions d'euros. La Municipalité maintient sa volonté de ratio de solvabilité inférieur à 10 ans avec un ratio à moins de 8 ans en 2020. La Ville établit ses prévisions qui convergent vers un ratio plutôt proche de 10 que de 8 en fonction du niveau d'investissement prévu. Il faut aussi poursuivre l'effort sur la maîtrise des charges de fonctionnement, point sur lequel les élus seront très vigilants pour en maîtriser l'évolution.

Pour les charges à caractère général, la Ville parviendra à une baisse de 13% entre le budget 2017 et celui de 2018. Pour les ressources de la ville, il convient de noter une diminution des dotations forfaitaires et nationales, une baisse de la Dotation de Solidarité Rurale et une stabilité des autres dotations et subventions. Une diminution des ressources est due à une évolution des refacturations à Cap Atlantique comme évoqué en Commission Finances. On a connu en 2017 des transferts de compétences très importants car Cap Atlantique a repris la compétence des gens du voyage, du développement économique et la compétence tourisme. En 2018, l'entretien des zones d'activités sera directement pris en charge par Cap Atlantique, sans refacturation. En ce qui concerne les produits fiscaux, qui est une décision lourde et très difficile à prendre, la Municipalité part sur une hausse des taux d'imposition des trois taxes des ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) de 3%. Depuis 2008 les taux

étaient figés, et il y avait même eu une baisse de ces taux au début du municipale en 2014. La taxe sur les publicités extérieures, dès 2018 devrait rapporter 170.000€ avec une mise en place très ciblée sur des grandes enseignes nationales. Pour les autres produits (taxe de séjour, droits de mutations...) on conserve une stabilité des ressources car nous avons un marché soutenu. La mise en place de la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires, votée en 2018 prendra effet dès 2019 et devrait rapporter 120.000€ annuellement. On note également une baisse de la taxe sur les ordures ménagères avec une renégociation via Cap Atlantique. Quel est l'impact de la hausse de ces taux sur le produit fiscal : 300.000€ de recettes supplémentaires pour la collectivité. Pour Guérande, nous sommes toujours un peu au-dessus des taux moyens, mais nous avons aussi un potentiel fiscal faible, souvent relevé par la Chambre Régionale des Comptes. En 2016 nous étions sur le taux moyen de la strate, en 2017 nous étions un peu en-dessous. Pour les taxes foncières et bâti, nous sommes sur des taux largement inférieurs aux communes de la strate.

La Ville va baisser ses recettes de fonctionnement quand l'objectif de l'Etat est de l'augmenter. Ces décisions lourdes permettent de poursuivre la restauration du patrimoine (1,5 millions€ pour 2018), l'adaptation et la modernisation des équipements scolaires (8.7 millions €), la construction d'une cuisine centrale au Bois Rochefort (pour éviter d'avoir une multitude d'investissement et regrouper les choses), l'adaptation des équipements sportif (terrains de tennis de Bréhadour, le réaménagement du complexe sportif Jean Ménager pour 1.9 million €), l'amélioration du réseau voirie avec 900.000€ par an pour 2018, 2019 et 2020, la finalisation du PSMV. L'investissement de la Gendarmerie est supporté indirectement par la collectivité. Nous sommes donc dans les ratios pour 2018. Nous sommes sur des emprunts très simples (taux fixes arrêtés qui sont bas).

Puis, Thierry DE LORGERIL commente les documents annexes.

Madame le Maire remercie Thierry DE LORGERIL pour son intervention et invite ses collègues à poser des questions s'ils le souhaitent.

Hélène CHALLIER remercie Thierry DE LORGERIL pour sa présentation détaillée. Elle fait une remarque sur l'absence de bilan social : selon elle, produire un bilan social et produire une liste de ce que l'on met en place pour montrer la disparité homme/femme dans le personnel est indispensable. C'est une base de réflexion que nous devons avoir et qui permettra de proposer des pistes pour améliorer la situation.

Selon Hélène CHALLIER, le projet de budget 2018 entérine malheureusement les avertissements et critiques des élus de son groupe, chaque année renouvelés, mais toujours restés sans effet. Elle est vraiment désolée de n'avoir pas été entendue et de constater que les grandes décisions d'orientation proposées par la Majorité n'ont pas été discutées en amont de manière collégiale afin de trouver peut-être d'autres solutions à celles proposées ce soir.

Cette année l'intervention dans ce Débat d'Orientation Budgétaire des élus du groupe Guérande Alternance portera sur trois points principaux :

- La dénonciation de la hausse des impôts,
- L'absence de Plan Prévisionnel Pluriannuel,
- La contestation de certains choix majeurs et la proposition de solutions alternatives.

Hélène CHALLIER rappelle que la Majorité s'était engagée pendant sa campagne à ne pas augmenter les impôts durant toute la durée de son Mandat. La Municipalité les avait même symboliquement baissés en début de mandat. Un tel engagement nécessite à lui seul d'être tenu pour conforter une certaine crédibilité des Politiques et des promesses de campagne. On ne peut plus faire de la Politique de cette manière en 2018 au vu de la défiance de nos Concitoyens, laquelle ruine les bases même de notre Démocratie. Nous devons prendre des engagements tenables et les honorer. Sur le fond, elle pense que la conjoncture actuelle adossée au fait que nous sommes déjà l'un des pays d'Europe où les habitants sont les plus taxés ne permettrait pas cette nouvelle hausse de l'impôt assortie d'un impôt nouveau. Nous pouvons et devons nous interroger sur un système qui fait porter de plus en plus la charge collective sur les seules classes moyennes. Enfin, nous pouvons nous interroger sur cette annonce de l'augmentation d'un impôt qui est censé rapidement disparaître pour tous, à savoir la taxe d'habitation puisqu'il a été démontré que s'il est inéquitable en ce qu'il ne touchera plus à terme que 20% de nos Concitoyens, il est aussi inéquitable en terme de ressource pour les communes qui n'abritent pas toutes le même pourcentage de foyers imposables. Enfin, si elle était, tout comme la Majorité aujourd'hui, tout à fait consciente, en début de Mandat, de la trop lourde charge que faisait peser l'endettement sur notre Ville, les élus de la Majorité ne semblent plus l'être aujourd'hui.

En début de Mandat et pour rappeler précisément les chiffres, la capacité de désendettement était de 12 ans, puis elle a été baissée peu à peu pour atteindre 8 ans l'an dernier afin de pouvoir conduire les investissements annoncés. Tout cela relevait d'une saine politique financière, d'une stratégie intelligente qu'elle pouvait comprendre et soutenir, même si elle ne pouvait déjà pas cautionner les choix de la Majorité (Saillé /Plan Lumière dispendieux, accumulation d'études coûteuses et non rationalisées...). De même la maîtrise des charges de fonctionnement était nécessaire et son succès a reposé sur l'implication de tous les agents et de tous les services dont on peut aujourd'hui saluer les efforts louables et payants. Mais ce que chacun doit bien clairement comprendre ce soir à la lecture de ces chiffres et de ces données c'est que sans la hausse de l'imposition et la création de nouvelles taxes, notre endettement serait repassé à 11 ans en 2020 soit au plafond de ce qui est autorisé par l'Etat. La hausse des impôts nous ramène à 9.3 ans en 2020, ce qui ne laissera aucune capacité de manœuvre au prochain Mandat, sauf à continuer d'augmenter les impôts. Ce que chacun doit aussi clairement comprendre c'est que les dépenses des Communautés de communes auraient dû et devraient permettre aux communes de moins dépenser. Chacun sait maintenant que ce n'est pas le cas, 22 compétences communales sont assumées maintenant par Cap Atlantique sans que l'endettement de notre Ville ait baissé. Cap Atlantique a aussi jugé bon d'augmenter d'ailleurs son taux d'imposition en « prévision de l'avenir », cite-t-elle et non pas pour répondre à une quelconque nécessité actuelle puisque le taux d'autofinancement y est très confortable.

Le Plan Prévisionnel Pluriannuel : depuis maintenant 10 ans qu'elle est élue, Hélène CHALLIER rappelle qu'elle n'a cessé de réclamer que nous puissions fonctionner avec un plan prévisionnel pluriannuel de nos dépenses et investissements ainsi que de nos recettes. Guérande Alternance, depuis 2014, n'a cessé de réclamer à nouveau ce travail d'anticipation de nos Finances lequel lui semble incontournable, et est la base même de l'action politique puisque « gouverner c'est prévoir » comme l'écrivait Emile de Girardin. Avec un Plan Pluriannuel bien construit, amendé et corrigé au fur et à mesure, la Ville n'en serait pas là, et les élus auraient pu discuter de choix aujourd'hui malheureux et peut être utilisés à meilleur escient l'argent public sans recourir à l'impôt parce qu'il n'y a pas d'autres choix.

Des choix contestables : Guérande Alternance ne reviendra pas ici sur les choix qui ont été faits par le Mandat précédent pour des projets réalisés par la Majorité actuelle et que les élus

du groupe qu'elle représente ont critiqués en continu parce qu'ils leur semblaient et dispendieux et discutables. Mais ce sont là des choix qui relèvent aujourd'hui du passé.

Tournons-nous vers l'avenir : concernant le PSMV, pour ce qui est de l'appel à projet, Hélène CHALLIER souhaite rappeler ici que des études ont déjà été conduites et payées et qu'elle souhaite maintenant que les décisions à prendre se fassent en concertation avec la population, les forces vives, les acteurs de notre économie et de notre monde associatif (elle n'évoquera pas ici le gâchis du Musée de la Poupée). Les élus de Guérande Alternance refusent de financer une énième étude pour faire comme si les choses bougeaient, comme si nous avions un projet concret à étayer ou développer. Ils ne veulent plus payer des études pour penser à notre place et ne rien faire ensuite. Le second point concernant les investissements structurants est celui de la voirie. Les élus de son groupe demandent un nouveau plan d'échelonnement de tous ces investissements jusqu'au Printemps 2020, le plan présenté pour 2017 n'ayant pas été réalisé. Ils veulent connaître les résultats des arbitrages et ce qui les a motivés puisqu'il s'agit bien là d'argent public.

Quant aux équipements sportifs, elle souhaite prévenir ses Concitoyens qu'en plus des investissements dédiés aux seuls tennis, que Guérande Alternance a contestés sur le principe en son temps, les investissements prévus pour la salle Jean Ménager ne correspondent pas aux besoins des usagers, ni à leurs demandes (clubs et enseignants). Nous n'avons pas besoin d'une salle de convivialité commune, ni de vestiaires aussi coûteux, nous avons besoin d'une salle de sport supplémentaire. En fait, on se précipite, on nous demande de voter cet investissement alors même qu'il n'a pas été discuté en Commission Travaux, et avant même son approbation de principe, on peut lire dans la presse à la date du 25 janvier 2018 l'avis public de lancement de la procédure d'appel d'offres. L'argument est que nous allons pouvoir bénéficier de subventions du Département si l'on se hâte ! Mais une fois de plus, cet argent public d'où vient-il ? Doit-on se hâter ainsi d'investir à très mauvais escient 2 millions d'euros dans un complexe en fin de vie. Cet argent est le fruit de nos impôts et même si nous devons passer à côté de cette subvention, on peut espérer qu'elle aille conforter un dossier un peu mieux préparé. On ne met pas un cautère sur une jambe de bois et si la Majorité souhaite investir utilement 2 millions d'euros dans un équipement sportif, qu'elle offre une nouvelle salle de sport !

Elle invite à aller visiter l'Espace Sportif « Le Souchais » à Carquefou (Loire-Atlantique), réalisé en 2008 pour 2.9 millions d'euros avec une salle multisports d'une surface utile de 3360 m² et des tribunes de 300 places. Ou l'espace sportif de Mordelles (Ille-et-Vilaine) d'une surface de 2.305 m² d'un coût de 2,05 millions€ avec des tribunes de 500 places. Tous deux de haute qualité environnementale.

Madame le Maire remercie Hélène CHALLIER. S'agissant du bilan social évoqué précédemment, elle rappelle qu'il a un intérêt majeur pour la Majorité. D'ailleurs, il est présenté de façon beaucoup plus exhaustive dans le cadre du Comité Technique où nous pouvons avoir des échanges avec des données un peu moins macros et rentrer plus dans les filières concernées. Elle rejoint Hélène CHALLIER dans le fait qu'il faille faire ce travail et comprendre les disparités que nous pouvons observer dans ces courbes. Cela fait partie des sujets traités.

S'agissant des engagements de campagne, elle rappelle qu'ils ont été pris sous l'ancien Quinquennat présidentiel, mais depuis 2017 les règles ont changé. La Majorité Municipale souhaite continuer à avoir cette qualité de service public et une politique d'investissement à l'image de Guérande. L'école de la Maison Neuve sera livrée en 2021. Cela fait aussi partie de la stratégie et nous permet de nouvelles marges de manœuvres. Nous allons lancer un appel à projets pour le Carré Saint-Jean sans qu'une nouvelle étude ait besoin d'être financée.

Madame le Maire donne la parole à Frédéric MICHÉ.

Selon Frédéric MICHÉ, après le mois des vœux, voici le mois des nouvelles qui fâchent. L'annonce d'une augmentation des impôts, ne réjouit personne ! Dur, dur les promesses qu'on ne peut pas tenir. Les impôts sont utiles pour le bien commun mais ceux de Guérande sont déjà bien lourds. Le différentiel avec les villes à démographie similaire du département va encore s'accroître. 2018 va avoir un goût amer même si les conséquences de l'augmentation d'impôts de cette année seront moins importantes que celle générée par la décision de supprimer l'abattement général à la base en 2009 : ce fut une augmentation d'environ 20% à 25% quand même. Pour le groupe qu'il représente, la dégradation du Budget de la commune a quatre origines :

1/ La Ville a subi les modifications du financement des collectivités avec la baisse des dotations de l'Etat. C'est un fait, un facteur que la Majorité ne pouvait pas maîtriser, mais qu'elle aurait pu anticiper sur ces dernières années.

2/ La Majorité a fait des erreurs dans ses choix d'investissements. Frédéric MICHÉ rappelle l'opposition des élus de son groupe sur les investissements de requalification de Saillé, projet disproportionné, dont les objectifs mal définis ont conduit la Majorité à lancer des travaux qui ne répondaient pas aux besoins de la population, projet inabouti d'ailleurs laissant des voiries en mauvais état. Même chose pour les investissements concernant le plan lumière, projet pour lequel son groupe est le seul à avoir voté contre, les objectifs d'économie d'énergie et d'amélioration de la qualité d'éclairage étaient cohérents mais les investissements liés à la partie événementielle présentaient des risques évidents dans un contexte de baisse des dotations de l'état.

3/ Certains des investissements n'ont pas été maîtrisés, il pense à l'enveloppe prévue pour la rénovation des tennis qui ne devait pas dépasser 600 000 €, qui en fait s'élève à 660 000 € auxquels il faut ajouter au moins 100 000 € de travaux qui seront réalisés en régie.

4/ Il rappelle que, jusqu'alors, la Majorité n'a pas su faire appel à des ressources supplémentaires telle que l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ou la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures.

Frédéric MICHÉ note que les équilibres budgétaires sont difficiles à tenir alors que la Ville a réussi à vendre, ou à se débarrasser du fardeau du petit séminaire. Qu'en aurait-il été si CAP Atlantique et le Département ne s'étaient pas investis sur ce projet ? Il note encore des menaces qui pèsent sur notre budget et ses ressources malgré de fortes aides de l'Etat et de la Région via les subventions (patrimoine...), et quant aux conditions de compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Il regrette que la Majorité n'ait pas pris en considération les remarques annuelles de son groupe sur l'opportunité de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires. La décision tardive d'y accéder ne la rendra effective qu'en 2019... que de capacités financières perdues ! Pour rappel les résidences secondaires n'avaient pas subi la hausse de taxe d'habitation en 2009 lors de la suppression de l'abattement à la base puisque non concernées par cet abattement ! L'année dernière, la Majorité avait fait un accueil plutôt favorable aux propositions des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et

Solidaire concernant la mise en place d'un budget participatif, et d'une réflexion sur la lutte contre les paradis fiscaux... ils n'ont pas eu de nouvelles de la part de la Majorité... alors qu'une partie de notre dette est détenue par des établissements qui se font régulièrement remarqués sur ce sujet (Crédit agricole, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel...). Frédéric MICHE demande donc que l'on travaille cette problématique qui rejoint pour partie, mais directement les difficultés budgétaires de l'Etat et les baisses de dotations que nous subissons. L'an passé, les élus de son groupe avaient fait la proposition de réaliser un recensement des piscines privées pour s'assurer que la Ville recouvrait bien toutes les taxes inhérentes à ces installations... Il rappelle que la commune de Marmande avait trouvé 100 000 € de ressources supplémentaires par cette action. En matière d'imposition Frédéric MICHÉ précise que Guérande présente les taux les plus élevés de la strate ce que confirme le diagramme présenté en séance si on compare la barre bleu foncé à gauche à la barre bleu clair à droite.

Pour ce qui est de la stratégie financière :

1/ Définir un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et réaliste sur trois ans ne dit rien des intentions de la Majorité. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire demandent que les projets et leurs objectifs soient bien décrits pour garantir leurs cohérences : en quoi ils répondent à un besoin pour la population ? En quoi ils s'inscrivent dans une démarche de transition écologique voire énergétique ? Des solutions alternatives ont-elles été envisagées ? Des mutualisations ont-elles été étudiées systématiquement ? Une bonne analyse aurait permis de dessiner, de façon cohérente et en concertation, un projet comme celui de la rénovation de la salle Jean Ménager. Même chose quand on envisage les travaux sur les voiries, envisage-t-on d'y intégrer les modes de circulation douce ? Les conséquences du nouveau PLU avec l'augmentation des constructions dans les villages seront-elles prises en compte en recalibrant certaines voies ?

2/ Avoir l'ambition d'augmenter l'endettement de la commune devrait être plus facile à réaliser que de la réduire !

3/ Frédéric MICHÉ dit qu'il ne peut qu'être d'accord quant à la maîtrise des charges de fonctionnement, mais il a des doutes sur la capacité de réduire les charges à caractère général de 13%. Sa crainte est le risque de voir baisser la qualité du service rendu au public, et notre incapacité à pouvoir répondre à de nouvelles missions.

En conclusion, le contexte général, les choix d'investissements et le poids de notre dette n'augurent pas de lendemains qui chantent pour les municipales qui viennent.

Madame le Maire remercie Frédéric MICHÉ pour son intervention. Elle précise que l'ensemble des prestations inscrites au budget correspondent à des arrêtés ou lettres d'attribution, et que l'on n'inscrit rien dans les comptes venant de nos partenaires tant que la ville n'a pas reçu une lettre notifiant une attribution de subvention ou une convention qui fixe les participations sur plusieurs années, nous sommes donc extrêmement prudents.

Frédéric DUNET estime que l'on parle beaucoup de plan pluriannuel d'investissement, notamment en termes d'équipements sportifs. Il lui semblait avoir déjà répondu à une lettre

ouverte sur les projets que la Majorité avait décidé de mener à bien après étude puisque, s'il rappelle les engagements de ce Municipale, les seuls engagements qui avaient été mis en avant sont ceux des tennis qui seront réalisés cette année. Pour les autres équipements qui avaient été envisagés après étude de l'état des équipements sportifs, Jean Ménager est apparu comme quelque chose de prioritaire qui répondait aux besoins de la population (3.000 passages à Jean Ménager sans oublier les compétitions sportives le weekend, ce qui représente 130.000 usagers par an). C'est un lieu de passage où la population se retrouve. C'est un lieu sollicité par les Guérandais, mais pas seulement (adhérents extérieurs, collèges et lycées). La première chose qui a semblé évidente, c'est que la remise aux normes pouvait redonner 40 ans de fonctionnement pour un coût bien moindre que la construction d'un complexe multisport neuf (4 salles et 4 vestiaires) sans compter que les frais d'entretien du complexe existant auraient été quand même nécessaires (1 Million d'euros). La réflexion a été engagée dès 2016 : besoins de la population, étude de solution alternative, confrontation avec l'ensemble des utilisateurs et mise en action du plan retenu. Le temps pris pour ce projet est très long.

Hélène CHALLIER informe qu'elle n'est pas au courant du projet. Cela n'avait pas été vu en Commission Travaux. Elle avait entendu parler d'une remise aux normes de la salle Jean Ménager. Or, ce dont on a parlé en Commission Finances, ce sont des nouveaux vestiaires, une salle de convivialité commune. Il n'a pas été question de travaux.

Madame le Maire lui rappelle que ce dossier est passé en Commission Sports et non en Commission travaux.

Frédéric DUNET ajoute que la demande d'un club a été étudiée et chiffrée dans la variante proposée. Il est apparu que pour un surcoût d'au moins 700 000€, cette salle ne permettait pas la pratique multisport en compétition mais uniquement des entraînements de basket. Ce surcoût n'a pas paru judicieux à la Commission Sports. En effet, il nous faut une salle qui serve à tous les sports plutôt que la remise en état d'une salle qui servira uniquement pour le basket et le collège Jacques Brel.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de valider le montant qui sera inscrit au niveau du budget.

Hervé NAËL avait rappelé lors de la Commission Sport que l'investissement devait être a minima pour l'entretien et pour la remise aux normes dans le but de pouvoir effectuer un investissement plus tard.

Frédéric DUNET précise que la salle de convivialité est en fait un espace multimodal servant aux associations de Jean Ménager mais aussi aux clubs résidents des « Algecos » (club d'échecs, soutien scolaire, club vélo,.....). Cela permettra de supprimer ces structures (temporaires) et de récupérer quelques places de parking qui font cruellement défaut à l'ensemble de l'espace Jean Ménager (stade et complexe).

Madame le Maire dit que le débat de la salle Jean Ménager est clos et donne la parole à Thierry DE LORGERIL pour la conclusion de la première délibération.

Thierry DE LORGERIL trouve que ce Conseil Municipal est un débat à front renversé. S'adressant à Hélène CHALLIER, il rappelle qu'elle déplore que la fiscalité augmente et que nous sommes un des pays qui connaît la fiscalité la plus importante. Cet avis est partagé par l'ensemble du Conseil Municipal. Selon Frédéric MICHÉ, la commune de Guérande présente les taux les plus élevés de la strate. Il faut que nous soyons tous conscients, qu'en 2008, nous avons arrêté le processus qui consistait à indexer les taux d'imposition de nos concitoyens sur le coût de la vie. Il faut avoir conscience qu'en appliquant 3% cela signifie 300.000€ de recettes supplémentaires. Le plus important c'est que l'intercommunalité aurait dû engendrer une économie. Quand il y a transfert de compétence, il y a imputation sur l'attribution de compensation. Le véritable enjeu est la discussion, à la fin de ce Muncipe et au début du Muncipe suivant, du pacte fiscal et des compétences des uns et des autres. Il aurait fallu que dans le cadre des transferts de compétences, un euro de charge transféré à la commune se traduise par un euro de réduction d'attribution de compensation, sommes toutes, un jeu à somme nulle. On est arrivé à quelque chose de plus pertinent et moins onéreux pour la collectivité. Le vrai rendez-vous sera en 2020 et non à chaque transfert de compétence.

Madame le Maire propose de clore le débat et demande s'il y a des personnes qui ne souhaitent pas acter le débat.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

2 – Budget Annexe des Pompes Funèbres - Débat d'orientations budgétaires 2018

Thierry DE LORGERIL rappelle que le Conseil Municipal a récemment décidé d'organiser et de structurer le service des pompes funèbre sous la forme d'un SPIC.

Pascal LOIRAT précise que les charges de personnel et autres dépenses ont été budgétées par rapport à tout ce qui a été réalisé sur 2017.

Madame le Maire demande s'il y a des personnes qui ne souhaitent pas acter le débat.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'unanimité des orientations budgétaires 2018 du Budget Annexe des Pompes Funèbres de la Ville de Guérande.

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

3 –Service extérieur des Pompes Funèbres – Désignation du directeur de la régie

Pascal LOIRAT indique qu'Anthony AUDRAIN est désigné directeur de régie du service extérieur des pompes funèbres de Guérande. Il rappelle que le conseil d'exploitation composé comme suit : Pascal LOIRAT (président), Jacques GUIHENEUF, Marie-Annick DURAND (vice-présidente), Marie-Line MOREAU et Hervé NAËL.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Thierry de LORGERIL

4 – Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de communications électroniques

Thierry DE LORGERIL précise que la délibération consiste à fixer les tarifs d'occupation du domaine public.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire précise que la délibération concerne les tarifs municipaux pour les accueils de loisirs sans hébergement et plus précisément le coût du panier-repas et cède la parole à Anouk PAOLOZZI-DABO.

5 – Tarifs municipaux 2018 – ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Anouk PAOLOZZI-DABO indique qu'il s'agit de réparer un oubli qui a été fait lors du vote des tarifs municipaux lors de la séance du 18 décembre 2017. Le tarif de 1 euros s'applique au protocole d'accueil individualisé (PAI) où les parents apportent le repas des enfants. Cela permet aux familles de participer au coût de gestion de l'enfant sur le temps de midi en dehors du temps du repas.

VOTE : Unanimité

6 – Demande de subvention pour la rénovation de la salle de Sport Jean Ménager

François PAGEAU dit qu'il ne va pas redévelopper les arguments des uns et des autres. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire avaient pris position lors de la Commission Sports contre le projet présenté par la Municipalité. Ils avaient surtout insisté sur la vision collective qu'il fallait avoir du projet qui doit servir au plus grand nombre. C'est pourquoi, ils s'abstiendront sur cette décision.

Hélène CHALLIER précise que les élus de son groupe vont également s'abstenir sur cette question. Ils ne voteront pas contre car il y a des travaux de réhabilitation qui doivent être entrepris.

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

7 – Ville de la Baule-Escoublac – Révision du règlement local de publicité – Consultation sur le projet arrêté

Marie-Annick DURAND précise qu'il s'agit d'une délibération déjà inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois de septembre dernier. Simplement, la Commission Départementale des Paysages et des Sites a formulé des remarques sur le règlement. Il est donc demandé de délibérer sur ce document.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU).

La parole est donnée à Luc PORTET.

8 – Dénomination de voie – La Croix de Folhaie

Luc PORTET précise, qu'après avis du groupe de travail, il a été convenu de dénommer ce secteur selon le plan ci-joint, lieu-dit de la Croix de Folhaie.

Hervé NAËL s'étonne de ne pas avoir été consulté.

Luc PORTET lui indique que la représentante de Guérande Alternance dans ce groupe de travail est Emmanuelle SOALHAT.

VOTE : Unanimité

9 – Dénomination de voie – dénominations des giratoires sur l'ex-RD92 route de la Baule

Luc PORTET précise que, suite au transfert des voies départementales dans le domaine communal, il a été convenu de dénommer les giratoires de l'ex-RD92 dite, route de la Baule.

Hélène CHALLIER précise que les élus de son groupe voteront contre car ils estiment que trois généraux, cela fait beaucoup. Ceci est un peu trop militariste.

Anne-Gaëlle RÉVAULT s'interroge à propos de la dénomination de ces giratoires. Quelle symbolique la Majorité veut-elle montrer en choisissant trois généraux, et qui plus est trois hommes ? N'y a-t-il pas d'autres personnages à mettre en valeur que des militaires ? N'y a-t-il pas des femmes à valoriser ?

Madame le Maire rappelle que les femmes ne sont pas oubliées à Guérande. Pour expliquer les noms des giratoires, cela paraît faire sens aux sites concernés et est assez cohérent. La Municipalité a souhaité respecter l'histoire et honorer ces personnes qui ont contribué à l'histoire de France et qui ont tous un lien avec Guérande. C'est une démarche que la Majorité assume.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU).

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

10 – Acceptation d'un don de la société WESTGRAPHY pour la rénovation du parquet de la sacristie

Catherine LACROIX précise qu'il s'agit d'un deuxième don de 12.000€ pour la rénovation du parquet de la sacristie.

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle que l'Etat, et donc chaque contribuable, finance 14.400 € des 24.000 € de ce parquet par le biais de la déduction fiscale de 60 % dont bénéficiera la société Westgraphy. Les élus de son groupe souhaitent que la sacristie soit ouverte au public vu que celui-ci finance partiellement le parquet, pour que chacun puisse voir le travail réalisé par un artisan local.

Catherine LACROIX est tout à fait d'accord mais précise que la sacristie ne peut pas être ouverte chaque jour parce qu'il y a des objets précieux dont les prêtres ont besoin. A l'occasion des journées du patrimoine, la Municipalité s'est engagée à ce que les portes soient ouvertes et que chaque visiteur puisse admirer ce fameux parquet.

VOTE : Unanimité

11 – Révision statutaire de Cap Atlantique en vue de l'adhésion à l'EPTB de la vilaine

Madame le Maire rappelle que sur le territoire de Cap Atlantique se trouve des communes du Morbihan, il est donc indispensable pour Cap Atlantique d'adhérer à cette EPTB de la Vilaine.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Pascal LOIRAT.

12 – Mise à jour du tableau des effectifs

Pascal LOIRAT rappelle qu'il s'agit, d'une part, de créer des postes budgétaires de manière à permettre aux agents d'accéder à un grade supérieur dans le cadre des promotions. D'autre part, concernant la création du poste d'adjoint technique, elle a pour objet de rendre possible l'intégration d'un agent du CCAS qui se trouvait en disponibilité.

Hélène CHALLIER voudrait savoir s'il y a eu une commission RH parce qu'aucun des membres du groupe Guérande Alternance n'a reçu d'invitation. Le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire précise qu'il n'a pas reçu non plus l'invitation pour la commission RH.

Pascal LOIRAT confirme que la commission a eu lieu le 30 janvier 2018 et selon lui les invitations ont bien été adressées aux élus.

VOTE : Unanimité

13 – Protection sociale complémentaire prévoyance

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire clôt la séance en rappelant que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 26 mars 2018

La séance est levée à 20h52.

~ ~ ~ ~ ~